

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1348

présenté par

Mme Pic, Mme Santiago, Mme Rabault, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,  
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,  
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,  
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,  
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et  
M. Vicot

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la troisième phrase de l'alinéa 21, insérer la phrase suivante :

« Les menaces prépondérantes dans la zone, notamment liées aux groupes armés terroristes, demeurent un enjeu central de coopération et de formation avec les pays de la zone. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à insister sur la persistance en Afrique de la menace terroriste et la nécessité de ne pas sous-évaluer le maintien et la persistance de cette menace. Aussi, cet amendement vise à assurer que les actions menées en ce sens (eg. L'académie de lutte contre le terrorisme, Côte d'Ivoire) soient poursuivies selon les attentes des pays. Cependant, l'appui en matière de lutte contre le terrorisme doit être suffisamment éclairé, afin d'éviter les débordements criminels comme ceux liés aux opérations SIRLI dans la frontière lybano-égyptienne entre le régime du maréchal Al-Sissi et la France, révélés par le journal d'investigation Disclose.